

**ASSOCIATION**  
**« LES AMIS DE MAURICE ROLLINAT »**

SIÈGE SOCIAL : Mairie d'Argenton-sur-Creuse, 36200 Argenton-sur-Creuse

PRÉSIDENT : Gérard GUILLAUME, Corlay d'En Haut 36230 Montipouret,  
tél. : 06 76 25 02 59, courriel : gerardguillaume36@gmail.com  
VICE-PRÉSIDENTS : Pierre BRUNAUD, François LEMAIRE  
SECRÉTAIRE : Régis CROSNIER, 54, rue du Docteur Ledouble, 37000 Tours,  
tél. : 06 79 40 89 12, courriel : regis.crosnier@freesbee.fr  
SECRÉTAIRE-ADJOINTE : Suzette AUPETIT  
TRÉSORIÈRE : Louisette CAÇAO, 76, rue de la Saboterie, 37550 St-Avertin,  
tél. : 02 47 28 79 63, courriel : cacao.michel@orange.fr  
TRÉSORIER-ADJOINT : Jean HAUTEPIERRE



**PRÉSIDENT DU PRIX DE POÉSIE MAURICE ROLLINAT :**  
**FRANÇOIS LACORE, 1, JARDIN BOUZIGNAC, 37000 TOURS**  
**tél. : 02 47 20 67 98, courriel : francois.lacore@free.fr**

**Prix de poésie classique MAURICE ROLLINAT 2024**

**RÈGLEMENT**

Le prix de poésie classique, d'un montant de 150 euros, sera décerné par la société des « Amis de Maurice Rollinat », à **un tapuscrit<sup>(1)</sup> de 10 à 30 poèmes classiques dans l'esprit de Maurice Rollinat<sup>(2)</sup>**, rassemblés sous un titre général. Le prix sera remis dans le cadre de la journée annuelle à Argenton-sur-Creuse, le dimanche 17 novembre 2024. La présence du lauréat est obligatoire le jour de la remise du prix (hébergement et repas à la charge des lauréats). Des mentions et accessits peuvent être attribués aux candidats ayant des résultats très proches. Ceux-ci auront alors un diplôme.

Le tapuscrit<sup>(1)</sup>, anonyme, doit être dactylographié (fonte recommandée : Times new roman ou Arial, pas de caractère fantaisie) et porter le nom de la section, « **Section poésie classique** » et un signe distinctif composé de 2 lettres (qui ne doivent pas être les initiales du candidat) et 3 chiffres sous le titre de la première page. Il doit être envoyé au président du prix, M. François Lacore (1, jardin Bouzignac, 37000 Tours, France), en cinq exemplaires et impérativement **avant le 30 juin 2024<sup>(3)</sup>**. Un recueil ou des poèmes déjà présentés ne peuvent concourir une autre année pour conserver l'anonymat. Les candidats doivent présenter des œuvres n'ayant jamais été primées ni publiées ; **ils veilleront particulièrement au respect des principales contraintes au plan des rythmes, des rimes et des types de poèmes à forme fixe**. Les poèmes de forme néoclassique seront inclus dans la section poésie libre ou prose. Les tapuscrits ne sont pas renvoyés aux auteurs.

Joindre à l'envoi :

1. Un chèque de **15 euros** pour droit de participation à l'ordre « Les Amis de Maurice Rollinat » inclus dans l'enveloppe anonyme.
2. Une enveloppe anonyme, cachetée contenant tous les documents : chèque, papier libre avec nom et adresse, téléphone, courriel ainsi que le titre du tapuscrit et, sur l'enveloppe, les 2 lettres et 3 chiffres, une enveloppe **libellée lisiblement** à votre adresse et **timbrée au tarif lettre** pour l'envoi du résultat.
3. Le tapuscrit en cinq exemplaires avec un signe distinctif composé de 2 lettres et 3 chiffres, sous le titre de la première page, suivi de « **Section poésie classique** ».

<sup>(1)</sup> tapuscrit : manuscrit dactylographié.

<sup>(2)</sup> Maurice Rollinat est qualifié de poète et musicien du fantastique et de la nature. Les renseignements sur son œuvre littéraire figurent sur Internet à l'adresse : <http://www.crcrosnier.fr/rollinat/rollinat-oeuvrel.htm>. La plupart des œuvres de ce poète sont consultables sur Gallica ou peuvent être achetées sous forme de livres en fac-similé.

<sup>(3)</sup> Tout tapuscrit arrivé après le 30 juin, participera au concours de l'année suivante.

**ASSOCIATION**  
**« LES AMIS DE MAURICE ROLLINAT »**

SIÈGE SOCIAL : Mairie d'Argenton-sur-Creuse, 36200 Argenton-sur-Creuse

PRÉSIDENT : Gérard GUILLAUME, Corlay d'En Haut 36230 Montipouret,  
tél. : 06 76 25 02 59, courriel : gerardguillaume36@gmail.com  
VICE-PRÉSIDENTS : Pierre BRUNAUD, François LEMAIRE  
SECRÉTAIRE : Régis CROSNIER, 54, rue du Docteur Ledouble, 37000 Tours,  
tél. : 06 79 40 89 12, courriel : regis.crosnier@freesbee.fr  
SECRÉTAIRE-ADJOINTE : Suzette AUPETIT  
TRÉSORIÈRE : Louissette CAÇAO, 76, rue de la Saboterie, 37550 St-Avertin,  
tél. : 02 47 28 79 63, courriel : cacao.michel@orange.fr  
TRÉSORIER-ADJOINT : Jean HAUTEPIERRE



**PRÉSIDENT DU PRIX DE POÉSIE MAURICE ROLLINAT :**  
**FRANÇOIS LACORE, 1, JARDIN BOUZIGNAC, 37000 TOURS**  
**tél. : 02 47 20 67 98, courriel : francois.lacore@free.fr**

**Prix de poésie libre ou de prose MAURICE ROLLINAT 2024**

**RÈGLEMENT**

Un prix de poésie néoclassique ou libre ou de prose, d'un montant de 150 euros, sera décerné par la société des « Amis de Maurice Rollinat », à **un tapuscrit<sup>(1)</sup> de 10 à 30 pages ou poèmes libres dans l'esprit de Maurice Rollinat<sup>(2)</sup>**, dans un français de qualité et rassemblés sous un titre général. Le prix sera remis dans le cadre de la journée annuelle à Argenton-sur-Creuse, le dimanche 17 novembre 2024. La présence du lauréat est obligatoire le jour de la remise du prix (hébergement et repas à la charge des lauréats). Des mentions et accessits peuvent être attribués aux candidats ayant des résultats très proches. Ceux-ci auront alors un diplôme.

Le tapuscrit<sup>(1)</sup>, anonyme, doit être dactylographié (fonte recommandée : Times new roman ou Arial, pas de caractère fantaisie) et porter le nom de la section, « **Section poésie libre ou prose** » et un signe distinctif composé de 2 lettres (qui ne doivent pas être les initiales du candidat) et 3 chiffres sous le titre de la première page. Il doit être envoyé au président du prix, M. François Lacore (1, jardin Bouzignac, 37000 Tours, France), en cinq exemplaires et impérativement **avant le 30 juin 2024<sup>(3)</sup>**. Un recueil ou des poèmes déjà présentés ne peuvent concourir une autre année pour conserver l'anonymat. Les candidats doivent présenter des œuvres n'ayant **jamais** été primées ni publiées. Les poèmes de forme néoclassique seront inclus dans la section poésie libre ou prose. Les tapuscrits ne sont pas renvoyés aux auteurs.

Joindre à l'envoi :

4. Un chèque de **15 euros** pour droit de participation à l'ordre « Les Amis de Maurice Rollinat » inclus dans l'enveloppe anonyme.
5. Une enveloppe anonyme, cachetée contenant tous les documents : chèque, papier libre avec nom et adresse, téléphone, courriel ainsi que le titre du tapuscrit et, sur l'enveloppe, les 2 lettres et 3 chiffres, une enveloppe **libellée lisiblement** à votre adresse et **timbrée au tarif lettre** pour l'envoi du résultat.
6. Le tapuscrit en cinq exemplaires avec un signe distinctif composé de 2 lettres et 3 chiffres, sous le titre de la première page, suivi de « **Section poésie libre ou prose** ».

<sup>(1)</sup> tapuscrit : manuscrit dactylographié.

<sup>(2)</sup> Maurice Rollinat est qualifié de poète et musicien du fantastique et de la nature. Les renseignements sur son œuvre littéraire figurent sur Internet à l'adresse : <http://www.crcrosnier.fr/rollinat/rollinat-oeuvrel.htm>. La plupart des œuvres de ce poète sont consultables sur Gallica ou peuvent être achetées sous forme de livres en fac-similé.

<sup>(3)</sup> Tout tapuscrit arrivé après le 30 juin, participera au concours de l'année suivante.